

POLITIQUE DES DROITS DE L'HOMME D'ITC

Sommaire

Objectif.....	1
Implémentation.....	2
Nos principes.....	2
Diriger dans la transparence	7

Objectif

Pour tendre vers le développement durable et rester compétitive, il est essentiel pour une entreprise de mettre les êtres humains au centre de ses préoccupations. Que ce soit en permettant à ses collaborateurs une évolution professionnelle enrichissante et respectueuse, ou en encourageant les pratiques éthiques à destination des différents publics qu'elle touche dans son environnement direct ou indirect.

L'ONU a soutenu l'idée que toute entreprise est concernée par les impacts et les responsabilités qu'elle a sur les individus au travers de ses activités.

Les droits de l'Homme couvrent trois grands domaines majeurs :

- Le respect de l'individu, sa dignité et ses droits fondamentaux : individuels, collectifs et sociaux
- La lutte contre la discrimination et la promotion de l'égalité des chances
- La protection des données personnelles et/ou confidentielles des parties prenantes

Cette charte présente l'engagement d'ITC GROUP (faisant référence à ITC Translations USA, Inc., SAS International Traduction Conseil – ITC, et ITC Traductions Canada Inc.) en termes de politique sociale et de droits de l'homme.

L'objectif de cette politique est de communiquer à ITC GROUP et à ses employés, clients, fournisseurs, prestataires, les valeurs éthiques et sociales que nous respectons et cherchons à faire respecter dans toutes nos décisions commerciales, activités et partenariats.

Cette politique souligne l'engagement d'ITC GROUP à respecter les droits de l'homme et les valeurs d'intégrité, de respect, de collégialité et de propriété. Ceci dans le respect des lois et des cadres reconnus au niveau international ainsi que dans le respect des lois nationales pertinentes dans les pays où ITC GROUP opère.

Implémentation

La présente politique est envoyée à tous les employés par l'entremise de communications internes et à nos partenaires commerciaux par les services commerciaux compétents. Nous prenons les mesures appropriées, avec une approche fondée sur la diligence raisonnable en matière de droits de la personne, afin de cerner, de prévenir et de traiter les effets négatifs sur les droits de l'homme que nous pouvons causer ou auxquels nous pouvons contribuer, ou lorsqu'un effet est directement lié à nos activités, des produits ou des services dans le cadre d'une relation commerciale. Les questions relatives aux droits de l'homme étant systémiques, nous attendons également de nos partenaires commerciaux qu'ils prennent des mesures et des dispositions appropriées, dans le cadre d'une approche fondée sur la diligence raisonnable, afin d'identifier et de traiter tout effet négatif sur les droits de l'homme qu'ils pourraient causer, auquel ils pourraient contribuer ou auquel ils pourraient être liés dans le cadre de leurs relations commerciales.

Nos principes

Les questions relatives aux droits de l'homme étant vastes et complexes, nous avons identifié les 6 principaux domaines clés présentés ci-dessous. Nous nous engageons à concentrer nos efforts dans ces domaines, mais nous reconnaissons que d'autres questions relatives aux droits de l'homme peuvent devenir prioritaires au fil du temps. À ce titre, nous examinons régulièrement nos domaines d'intérêt et mettrons à jour la présente politique en conséquence.

1. Santé et sécurité des employés

Conformément aux obligations légales en France, une visite médicale est obligatoire auprès de notre organisme AGEMETRA en présentiel ou en distanciel avec le médecin, pour tout nouvel arrivant dans l'entreprise.

ITC GROUP s'engage pour le bien-être de ses collaborateurs. Des participations à des webinaires sont suivies par le département des Ressources Humaines pour répondre au mieux aux attentes des collaborateurs en termes d'ergonomie dans le travail. ITC GROUP organise également des ateliers sur le thème du « bien-être » au travail comprenant des exercices de méditation, respiration et des conseils pour gérer au mieux son stress ainsi que la balance vie professionnelle-vie privée.

Malgré tous les avantages qu'apportent le télétravail, la sédentarité qu'il engendre peut-être problématique pour la santé des salariés. ITC GROUP met régulièrement en place des défis pour bouger via les applications Squadeasy ou Kiplin. Pendant plusieurs jours ou semaines, les salariés sont invités à marcher, courir ou encore faire du vélo pour mener leur équipe vers la victoire.

Soucieux de la santé de ses collaborateurs, ITC GROUP est accompagné depuis plusieurs années par un courtier permettant la renégociation des contrats d'assurance afin de proposer les meilleures conditions en termes de santé, prévoyance et retraite complémentaire, et cela dans tous les pays où ITC GROUP est implanté.

2. Conditions de travail

Le télétravail - Suite à la crise sanitaire, ITC GROUP a fait le choix pour le bien-être de ses collaborateurs de les passer en télétravail accompagné d'une charte.

Le télétravail est maintenant ouvert aux salariés à temps partiel comme à temps plein, aux CDI comme aux CDD, aux intérimaires et salariés mis à disposition, aux alternants et aux stagiaires, 5 jours par semaine. L'employeur demande au salarié, préalablement à son passage en télétravail, de s'assurer de la compatibilité de son installation électrique et également justifier auprès de l'employeur de la souscription d'une assurance multirisque habitation incluant la garantie responsabilité civile, tenant compte de l'exercice d'une partie de son activité à domicile.

Les collaborateurs sont invités à venir quand ils le souhaitent dans nos espaces de coworking afin de pouvoir continuer à partager des moments entre collègues, et de ne pas perdre notre cohésion d'équipe.

Chez eux, les collaborateurs sont équipés de :

- Un accès sécurisé au réseau de l'entreprise via l'utilisation d'un VPN
- Un ordinateur avec webcam
- Une souris
- Un clavier
- Un fauteuil
- Un deuxième écran
- Un rehausseur d'écran
- Un repose-pied

Créer un environnement de travail respectueux - ITC GROUP respecte la dignité de chaque individu et apprécie les compétences particulières de chacun. Les individus doivent être traités avec équité et respect, sans égard à leur apparence, croyances, culture, affiliations ou toute autre caractéristique personnelle. Les actes discriminatoires, le harcèlement et tout traitement injuste portant atteinte à la dignité des individus ne sont pas tolérés dans le cadre des activités d'ITC GROUP et de nos fournisseurs. Les employés doivent pouvoir soulever les problèmes relatifs à la discrimination, au harcèlement et à tout traitement inéquitable, sans crainte de représailles.

ITC GROUP s'engage à fournir un environnement juste, uniforme et inclusif et prendre toutes les décisions relatives à l'emploi en fonction de critères neutres et objectifs. Outre la conformité à toutes les lois applicables, ITC GROUP et ses fournisseurs ne pratiqueront ni ne toléreront aucune discrimination, aucun harcèlement ni traitement inéquitable en fonction de la race, la couleur, l'ascendance, l'ethnicité, la religion, le sexe, la grossesse, l'origine nationale, l'âge, le handicap, la situation matrimoniale, le statut de vétéran ou l'obligation de faire son service militaire, l'orientation sexuelle, l'identité ou l'expression du genre, ou l'information génétique d'une personne.

Employer et rémunérer notre personnel de manière appropriée - Nous apprécions nos employés et fournisseurs et sommes convaincus que si nous les traitons bien, ils traiteront à leur tour nos clients comme il se doit. ITC GROUP s'engage à :

- Accorder une rémunération, des heures de travail, des pauses, des jours de repos, des vacances et congés, conformément aux exigences légales et accords applicables. Afin de faciliter la demande de congés à nos collaborateurs, une plateforme est mise en place et permet également d'accéder à la politique de congés d'ITC GROUP. Les congés sont attribués de façon équitable entre les salariés. Aux États-Unis et au Canada, les équipes disposent d'un nombre de congés supérieurs à ce que la réglementation indique avec 4 semaines de congés par an. Afin de favoriser la conciliation vie privée / vie professionnelle, ITC GROUP offre les 24 et 31 décembre après-midi à ses salariés.
- Ne faire aucune déduction de salaire illicite ou excessive, ne pas retenir les salaires, ne pas retarder les versements de salaires et verser les salaires à intervalles réguliers.
- Se conformer à toutes les lois, réglementations et accords applicables en matière d'emploi des jeunes travailleurs.
- Reconnaître la liberté d'association et la négociation collective. Respectez le droit des travailleurs à rejoindre une association ou un syndicat de travailleurs ou non, sans aucune interférence, conformément à la législation et aux pratiques applicables.
- Vérifier que tous les travailleurs soient convenablement autorisés à travailler.

3. Dialogue social

Depuis sa création, ITC GROUP a instauré une culture fondée sur les valeurs de confiance, de respect mutuel et de dialogue. La direction et les employés d'ITC GROUP à travers le monde s'efforcent quotidiennement de créer et d'entretenir des relations positives, individuelles et collectives, et cette démarche doit faire partie intégrante de leur travail. ITC GROUP se concentre sur la mise en œuvre des domaines stratégiques suivants :

- Renforcement du dialogue collectif et des négociations avec les représentants du personnel. Ces rencontres ont lieu une fois par mois.
- Développement et maintien d'un dialogue ouvert avec les parties prenantes externes sur les questions de travail.

ITC GROUP encourage une amélioration continue des conditions de travail, en accordant une attention particulière aux priorités suivantes :

- Respecter le droit de nos employés à créer et à rejoindre les organisations de leur choix et à s'engager dans des négociations constructives.
- Offrir des salaires et des avantages compétitifs qui permettent à nos employés de couvrir leurs besoins en fonction du niveau de vie local.
- Respecter les directives d'ITC GROUP concernant les « activités externalisées », qui indiquent que les personnes qui les exécutent seront toujours traitées équitablement.

- Garantir un lieu de travail sûr et sain ainsi qu'un environnement de travail respectueux de la vie familiale de nos employés.
- Traiter chaque employé avec dignité et sans aucune tolérance pour la discrimination, le harcèlement ou les abus.

ITC GROUP veille à ce que des communications directes et fréquentes soient établies en milieu de travail entre la direction et nos employés. Si le dialogue avec le représentant du personnel est essentiel, il ne remplace pas la relation étroite que notre direction doit entretenir avec nos employés. Un dialogue régulier avec nos employés et les représentants du personnel est l'occasion de discuter de questions d'intérêt mutuel et permet à nos employés d'acquérir une compréhension complète des activités et des objectifs de l'entreprise. Dans un esprit d'amélioration continue, nous encourageons le dialogue avec nos employés qui va au-delà des aspects traditionnels de la négociation collective afin de partager les connaissances et de trouver conjointement des opportunités liées à d'autres sujets importants tels que la santé et la sécurité sur le lieu de travail et notre préoccupation pour l'environnement.

4. Gestion de carrières et formation

Pour permettre aux collaborateurs de s'épanouir, d'apprendre et de monter en compétences, des entretiens professionnels sont organisés tous les 2 ans pour faire le point sur leur demande de formation.

L'entretien annuel d'axe de progrès est l'occasion pour nos responsables hiérarchiques d'échanger avec leurs collaborateurs sur l'année écoulée, sur les réussites et les difficultés rencontrées et de déterminer conjointement les actions à prendre pour l'exercice suivant.

Nos managers ont également un suivi pour s'assurer de la bonne articulation vie professionnelle / vie personnelle.

La mise en place d'un LMS (Learning management system) pour regrouper l'ensemble des formations dispensées par ITC GROUP à ses collaborateurs et fournisseurs est prévue pour 2023.

Gestion des talents - Notre politique RH est de pouvoir offrir quand cela est faisable la possibilité à nos collaborateurs d'évoluer sur des postes internes et/ou également de pouvoir être affecté sur nos structures étrangères.

5. Travail des enfants, travail forcé et trafic d'êtres humains

Nous reconnaissons les droits fondamentaux des enfants, tels que le droit à l'éducation, le droit de jouer et le droit à des besoins fondamentaux. Nous suivons les définitions de l'OIT sur l'âge minimum d'admission à l'emploi et les travaux dangereux et nous nous efforçons de nous aligner sur les droits de l'enfant et les principes régissant les entreprises.

L'esclavage moderne constitue un crime et une violation des droits fondamentaux de l'homme. ITC GROUP s'engage à éliminer toutes les formes d'esclavage et à participer à l'effort international visant à abolir le travail des enfants et la traite des êtres humains, et applique une tolérance zéro à l'égard de ces activités.

- Aucun employé, ni des fournisseurs d'ITC GROUP ne peut embaucher des enfants ou avoir recours au travail forcé, ni mener ou soutenir la traite des êtres humains au nom d'ITC GROUP.
- Tous les employés et les fournisseurs doivent être attentifs à toute preuve d'esclavage, de travail des enfants ou de traite des êtres humains dans les opérations liées à nos activités. Si un employé ou un fournisseur soupçonne l'existence d'une forme d'esclavage, de travail des enfants ou de traite des êtres humains, signalez immédiatement vos préoccupations à notre responsable des RH.
- Les expériences professionnelles des étudiants dans le cadre de leur cursus qui ont été approuvées par ITC GROUP conformément aux normes internationales et à la législation locale applicable ne sont pas considérées comme du travail des enfants ou du travail forcé.

6. Diversité, discrimination & harcèlement

ITC GROUP contribue au développement de la diversité et de l'inclusion à travers ses différentes politiques internes de recrutement, d'intégration et de formation afin de représenter l'ensemble des profils humains que l'on retrouve en société sans distinction de profil, de genre, d'âge, d'origines culturelles, de croyances, de handicap. Cela passe notamment par la rédaction d'offres d'emplois non genrées et le recrutement par curriculum vitæ sans photographie.

ITC GROUP respecte et se conforme aux législations en vigueur dans les pays où elle est présente : tout type de discrimination est interdit, les employés de l'entreprise ont tous les mêmes droits et ont accès aux mêmes services en tout temps dans leur milieu de travail. Le harcèlement, les comportements ou des commentaires offensants, méprisants, hostiles, non désirés et répétés ne sont pas tolérés et passibles de sanctions.

En ce sens, ITC GROUP respecte et soutient la Charte des droits et libertés de la personne qui interdit qu'une personne soit victime de harcèlement, que ce soit en raison de son âge, de son état civil, de sa langue, de sa religion, de sa condition sociale, d'une grossesse, de son orientation sexuelle, de son sexe, de ses convictions politiques, d'un handicap, de sa race ou sa couleur, de son origine ethnique ou nationale, de son identité ou de l'expression de son genre. En tant qu'employeur, ITC GROUP prend les mesures nécessaires pour offrir un milieu de travail exempt de harcèlement.

Émancipation des femmes par le biais des droits, des compétences et des opportunités : dans le monde, de nombreuses femmes sont victimes de discriminations et de désavantages, n'ont pas accès aux compétences et à la formation et se heurtent à des obstacles à leur participation active à l'économie. Souvent, elles ne bénéficient pas de la protection des droits fondamentaux et des lois. La pauvreté, la discrimination et la violence à l'égard des femmes sont des obstacles majeurs à l'égalité des chances.

En tant qu'entreprise certifiée « Women Owned », les femmes font partie intégrante de notre modèle d'entreprise et de nos ambitions de croissance. Nous cherchons à gérer et à développer des entreprises socialement responsables où les femmes participent sur un pied d'égalité. Nous estimons que les droits des femmes et l'inclusion économique sont des priorités pour réussir à long terme.

Notre approche commence par le respect des droits des femmes et s'étend à leur promotion ainsi qu'à l'aide au développement des compétences et à l'ouverture d'opportunités, tant dans nos propres opérations que dans notre chaîne de valeur.

Diriger dans la transparence

L'ambition d'ITC GROUP est de montrer la voie vers un avenir plus durable et responsable pour notre industrie. Nous voulons faire avancer les choses pour les individus et la planète, et nous pensons que c'est par une croissance efficace et significative que nous continuerons à être utiles à nos clients et collègues et que nous assurerons notre succès commercial à long terme.

En faisant preuve de transparence dans nos ambitions et nos apprentissages, nous espérons inspirer l'action et ouvrir la voie à la collaboration. Nous avons encore beaucoup à apprendre, mais nous savons que nous avons l'expérience, la curiosité et la détermination nécessaires pour faire la différence.

RÉVISIONS ET VALIDATION

Révisions du document

N°	Version du document	Description de la révision	Date de révision	Réviseur-euse
1	V1	Élaboration d'une politique des droits de l'homme	10/10/2022	M. Lavarenne
2				
3				
4				
5				

Validation du document

Ce document et sa version ont été enregistrés dans le fichier de suivi des documents d'ITC. Il a été révisé et validé par la responsable des ressources humaines d'ITC.

Date : 10/10/2022

Nom : M. Lavarenne

Signature :

